

Abolition du Sénat

qui peut disposer de beaucoup plus de temps, s'occupe d'abord de la législation ou d'enquêtes spéciales sur des sujets donnés. Elle peut profiter de beaucoup plus de temps que nous, étant donné notre responsabilité électorale et nos responsabilités de circonscriptions qui nous obligent à nous rapprocher et à nous tenir assez près de nos électeurs.

Monsieur le président, on fait souvent état de l'indépendance du Sénat et des sénateurs. Et je veux faire le parallèle avec l'indépendance des membres du pouvoir législatif ou du pouvoir des honorables juges, alors qu'en raison du simple fait que les sénateurs sont nommés à vie, ils n'ont pas à se justifier et à préparer une retraite, ils n'ont pas à favoriser les sociétés pour se préparer une retraite parce que pour un sénateur, l'emploi est assuré jusqu'à l'âge de 75 ans, ce qui rend en fait la contribution du sénateur beaucoup plus importante et beaucoup plus valable que s'il n'était pas indépendant et aussi s'il ne jouissait pas de cette sécurité.

Le Sénat constitue également, monsieur le président, une deuxième série d'examens pour les lois de la Chambre des communes. Et cela nous donne une occasion de pouvoir compter, comme je le disais tantôt, sur un nombre d'experts dans plusieurs domaines, des gens qui sont reconnus pour leur sérieux, leur expérience, leur habileté, leur indépendance et leur sagesse.

Monsieur le président, on accuse souvent le Sénat d'être la Chambre Haute et le refuge ou la retraite d'un ancien député ou d'un ancien ami du parti. L'ancien président du Conseil canadien du travail, M. Macdonald, est-ce qu'il n'était pas un ancien député? Et combien d'anciens députés, monsieur le président, font maintenant partie de ce que j'appelle moi le sénat des syndicats? Je pourrais en nommer, monsieur le président, qui sont retournés dans la vie privée et qui ont rejoint le sénat des syndicats, c'est-à-dire qu'ils ont trouvé des emplois, et c'est très heureux pour les syndicats de pouvoir compter sur ces talents-là. J'en connais, comme je l'indiquais tantôt, qui apportent une très importante contribution aux travaux des syndicats ouvriers. Et je suis convaincu que les syndicats peuvent se féliciter d'avoir dans leurs rangs des anciens députés, des gens qui ont eu des activités syndicales auparavant, mais qui, par leur expérience à la Chambre des communes, dans la formulation de législation, peuvent apporter une très importante contribution aux travaux des syndicats.

M. Pinard: L'âge n'a rien à voir avec la compétence.

M. Dupras: L'âge, non! Mon collègue de Drummond (M. Pinard) me dit que l'âge n'a absolument rien à voir. La seule contrainte, monsieur le président, c'est qu'on impose un minimum de 35 ans aux gens qui sont appelés à faire partie du Sénat.

Monsieur le président, je pense bien que mes honorables collègues sont assez familiers avec les travaux du Sénat. Seulement, pour faire ressortir les activités du Sénat et aussi l'importance que revêt le Sénat pour les institutions gouvernementales canadiennes, je devrais dire qu'il y a le comité des affaires étrangères qui est composé de 20 membres dont cinq constituent un quorum. Ce comité est surtout chargé de l'étude des bills, messages, pétitions, interprétation de documents et autres matières concernant les relations étrangères et les relations avec le Commonwealth en général, y compris en particulier, monsieur le président, l'examen des traités et accords internationaux, le commerce extérieur, l'aide à l'étranger, la

défense, l'immigration, les affaires territoriales et celles qui surgissent au large des côtes.

Il y a également le comité très important des finances qui est composé de 20 membres et qui a une motion à cet effet; il étudie les bills, messages, pétitions encore une fois, et voit aussi d'une façon particulière à l'examen des comptes nationaux et du rapport de l'auditeur général, et Dieu sait, monsieur le président, que c'est bien important que le rapport de l'auditeur général soit examiné par le plus grand nombre d'experts possible.

Enfin, il y a le comité des transports et communications qui lui a comme responsabilité particulière le tourisme, les voitures publiques, les pipe-lines, les lignes de transmission et le transport d'énergie, la navigation, le transport maritime et les eaux navigables. Il y a aussi les affaires juridiques et constitutionnelles, le comité des banques et commerce, le comité de la santé et des sciences, le comité sur l'agriculture, et ainsi de suite.

Monsieur le président, on a souvent dit que la fonction d'un sénateur revêtait un caractère spécial. En fait, la fonction de sénateur revêt un caractère judiciaire. En révisant la législation, il doit s'efforcer d'établir un juste équilibre dans les rapports entre les hommes, entre les classes sociales et entre les communautés diverses, sans se soucier de la répartition du vote populaire. Naturellement, parce qu'il n'y a pas d'obligation de se représenter et de justifier ses actes au Parlement.

Je voudrais conclure, monsieur le président, en disant que rendre le Sénat électif serait détruire son caractère judiciaire actuel. Il deviendrait, tout comme le Sénat américain, une seconde Chambre des communes, et de ce fait empiéterait sur les droits de la Chambre des communes. Le partage des représentants élus du peuple en deux Chambres comporterait peu d'avantages et énormément d'inconvénients.

Monsieur le président, il n'y a pas que les membres du Nouveau parti démocratique qui se sont penchés sur l'existence même du Sénat. Monsieur le président, je voudrais conclure en donnant un bref résumé des conclusions auxquelles arrivait le professeur Konz, de l'Université McGill, dans son étude sur cette partie de l'institution gouvernementale canadienne, et je cite:

Les plus évidentes sont liées à l'expansion continue des travaux du comité du Sénat dans les domaines de la législation, de la vérification et de l'enquête mais particulièrement dans ces deux derniers domaines. Grandement aidé par la souplesse de son calendrier et son esprit d'impartialité, le Sénat pourrait mettre au point des moyens importants et efficaces de contrôler certains aspects de l'administration des finances, spécialement en ce qui concerne les sociétés de la Couronne,...

... et les remarques sont bien pertinentes, monsieur le président!

... et de vérifier certaines pratiques du pouvoir exécutif, particulièrement pour ce qui est de la délégation législative. Le Sénat pourrait également augmenter le nombre d'enquêtes spéciales menées annuellement et élargir leur objectif et leur diversité. Tout ceci demande peu d'impulsion extérieure et pourrait se faire grâce à une direction créatrice et quelques changements dans l'organisation intérieure. En fait, le meilleur moyen pratique de «réformer» le Sénat semble résider dans l'exploitation des possibilités inhérentes à la structure même de l'institution.

Monsieur le président, je voudrais, avant de terminer, dire tout de même quelques mots, et je sais que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre m'en voudrait de ne pas dire quelques mots sur son bill C-203, et particulièrement sur l'article 9, à la page 2, et je suis un peu déçu à la lecture de cette partie du bill qui dit, et je cite: